



Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association « Pays d'Paimpol à Vélo »

Le 30 mars 2023, à 18h00, les fondateurs de l'association « Pays d'Paimpol à Vélo » se sont réunis à la Fabrique à Parole à Paimpol (2 rue de Run Baëlan) en Assemblée Générale constitutive.

L'assemblée générale désigne M. DEWISME Antoine en qualité de Président de séance et Mme Morvan Christine en qualité de Secrétaire de séance.

1ère résolution :

L'assemblée générale adopte article par article les statuts de l'association.
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présent·e·s.

2e résolution :

L'assemblée générale constitutive élit les premiers membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil acceptent ces fonctions.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présent·e·s et représenté·e·s

Le Président rappelle que le Conseil d'administration se réunira à l'issue de l'assemblée constitutive.

Ont été élu·e·s les membres du conseil d'administration suivant :





<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Adresse</i>	<i>Profession</i>
<i>DEWISME</i>	<i>ANTOINE</i>	<i>F</i>	<i>67 Le Pouloudu 22290 Pléhédél</i>	<i>SALARIÉ</i>
<i>MORVAN</i>	<i>MICHEL</i>	<i>F</i>	<i>4 rue Sylvie Cachin Le Guillermic 22500 Paimpol</i>	<i>RETRAITÉ</i>
<i>LE GUISTIN</i>	<i>MAELLE</i>	<i>F</i>	<i>14 Rue du Cdt JB Charcot 22500 Paimpol</i>	<i>ENSEIGNANTE</i>
<i>LE MARCHAND</i>	<i>PHILIPPE</i>	<i>F</i>	<i>39 B rue des huit Patriotes 22500 Paimpol</i>	<i>RETRAITÉ</i>
<i>LE BIHAN</i>	<i>ANNIE</i>	<i>F</i>	<i>22 rue de Goudelin 22500 Paimpol</i>	<i>RETRAITÉE</i>
<i>MORVAN</i>	<i>CHRISTINE</i>	<i>F</i>	<i>4 rue Sylvie Cachin Le Guillermic 22500 Paimpol</i>	<i>RETRAITÉE</i>
<i>LE GALLOU</i>	<i>FRANCOISE</i>	<i>F</i>	<i>18 Chemin de Stang Nevez 22500 Paimpol</i>	<i>RETRAITÉE</i>
<i>PIERRE</i>	<i>MARGAUX</i>	<i>F</i>	<i>17 rue de Keriagu 22500 Paimpol</i>	<i>MEDECIN</i>





LE QUERE	MERIADEG	F	10 Route de Traou an Argouat 22470 Plouezec	TECHNICIEN E·N
OLLIVIER	VALERIE	F	9 chemin de Moulouarn 22860 Plourivo	RETRAITÉE

Parmi ces membres, a été élu le bureau suivant à l'unanimité :

- Président : Michel MORVAN
- Vice-Président : Antoine DEWISME
- Trésorier : Philippe Le MARCHAND
- Secrétaire : Christine MORVAN
- Secrétaire adjoint : Maëlle LE GUISTIN

3ème résolution :

L'assemblée générale constitutive approuve l'ensemble des actes passés par Michel MORVAN au nom et pour le compte de l'association en formation et dont l'état est annexé au présent procès-verbal.

L'approbation de cet état entraîne la reprise des actes et des engagements qu'il contient dès l'insertion d'un extrait de la déclaration de l'association au Journal Officiel.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présent·e·s et représenté·e·s.

4ème résolution :

L'assemblée générale constitutive donne tous pouvoirs à M. Michel MORVAN, Président à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour la déclaration de l'association et l'insertion de cette déclaration au Journal Officiel.





Cette résolution a été adoptée :
. à l'unanimité des présent·e·s et représenté·e·s.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

A Paimpol, le 30 mars 2023

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

